

## Cahier des charges de l'appel à projets

### Notre structure

**CAPalliatif**, cellule d'animation régionale de soins palliatifs et d'accompagnement a pour principale mission d'améliorer la connaissance des soins palliatifs et l'accompagnement, auprès du grand public, des professionnels de santé et des bénévoles, sur la Nouvelle-Aquitaine et ce en lien avec la réglementation en vigueur et la définition des soins palliatifs et d'accompagnement.

Dans le cadre de sa mission d'animation, **CAPalliatif** peut vous aider à réaliser votre projet en vous soutenant financièrement soit sur:

- L'organisation de journées d'informations et de réflexions sur les soins palliatifs et accompagnement ;
- La mise en place de matériel s'inscrivant dans un projet visant la diffusion et l'amélioration de la connaissance des soins palliatifs et accompagnement.

Pour cela, vous pouvez déposer votre candidature toute l'année. Deux commissions d'attribution des subventions se réuniront par an comme suit :

**Date limite de dépôt du dossier : 15 mars - décision commission au plus tard le 30 mars.**

**Date limite de dépôt du dossier : 15 septembre - décision commission au plus tard le 30 septembre.**

**Les dossiers reçus après les dates limites de dépôt du dossier seront soumis à la commission suivante.**

CAPalliatif, financée par l'ARS Nouvelle-Aquitaine, dispose d'une enveloppe dédiée à la réalisation de cette mission, qui sera répartie entre les différents projets retenus. La subvention accordée ne peut dépasser 1.500 euros par projet. L'appel à projet est limité à 2 dépôts de dossier par structure et par an.

### Critères de recevabilité des projets

#### Vous êtes :

- ⇒ Un établissement de santé ;
- ⇒ Un établissement médico-social ou social ;
- ⇒ Une association à but non lucratif ;

Votre établissement/association et votre projet sont obligatoirement situés en **Nouvelle-Aquitaine**.

#### Votre projet s'adresse et/ou :

- ⇒ Au grand public ;
- ⇒ Aux professionnels de santé ;
- ⇒ Aux bénévoles d'accompagnement.

Il est en lien avec les soins palliatifs et l'accompagnement, la réglementation actuelle.

**Merci de compléter le formulaire de l'appel à projet : [cliquez ici pour le télécharger](#).**

**Tous les dossiers complets et conformes, reçus dans les délais et répondant aux critères de recevabilité seront étudiés par la commission « Appel à projets » de CAPalliatif selon la même procédure de sélection et la même grille d'évaluation.**

**Cet appel à projet vous intéresse, lisez la suite :**

## Critères d'exclusion des projets

### Sont exclus d'office :

- ⇒ Les projets portés uniquement par une personne physique ;
- ⇒ Les projets ciblant un public restreint ;
- ⇒ Les dossiers incomplets (formulaire et pièces à joindre) ;
- ⇒ Les dossiers non conformes au cahier des charges de l'appel à projet : hors région, hors réglementation en vigueur et définition des soins palliatifs et accompagnement ;
- ⇒ Les projets pouvant être pris exclusivement en charge par un organisme de formation ;
- ⇒ Le financement de maintenance du matériel, de consommable ;
- ⇒ Les projets sans recherche de co-financement.

## Pièces à joindre au dossier

- ⇒ **Les statuts de la structure ;**
- ⇒ **L'annonce de parution au JO ;**
- ⇒ **La composition du conseil d'administration ;**
- ⇒ **La composition du bureau ;**
- ⇒ **Le formulaire complet : [cliquez ici pour télécharger le formulaire de l'appel à projet](#).**
- ⇒ **La charte d'engagement** signée par la direction de votre établissement ou la présidence de votre association : [cliquez ici pour télécharger la charte](#).

## Sélection des projets

Une commission se réunit pour sélectionner les projets selon les critères suivants :

### Critère n° 1 : Qualité du projet (25 %)

- Pertinent (en lien avec l'actualité);
- Innovation du projet ;
- Clarté de présentation du projet (objectifs et synthèse) ;
- Public ciblé ;
- Territoires visés.

### Critère n°2 : Faisabilité organisationnelle du projet (25 %)

- Adéquation entre les objectifs du projet, les moyens humains et matériels existants ;
- Pilotage et gouvernance proposés ;
- Plan de communication du projet ;
- Auto-évaluation des risques et de succès du projet.

### Critère n°3 : Dimension financière du projet (25 %)

- Pertinence globale du plan de financement dont co-financement.

### Critère n°4 : Suite donnée au projet (25 %)

- Pertinence de la démarche d'évaluation (qualitative et quantitative) ;
- Existence d'un plan de suivi du projet.

**Vous serez informés de la décision au plus tard 15 jours après la date de la commission « Appel à Projets ».**

## Si votre projet est retenu

Une convention de partenariat sera adressée à la direction de votre établissement ou de votre association et devra nous être retournée signée au maximum un mois après la date d'envoi.

Le soutien financier est uniquement valable pour ce projet. Ce dernier sera versé en totalité à l'issue de la finalisation du projet et de la réponse au questionnaire d'évaluation envoyé par CAPalliatif. En cas de besoin, CAPalliatif pourra débloquer une partie des fonds alloués, sur justificatif et demande de la structure. Dans le cas où le projet serait annulé, CAPalliatif se réserve le droit de demander la restitution financière de l'avance des fonds.

La commission se réserve la possibilité d'une évaluation de la réalisation, plus personnalisée, dès le versement de l'aide financière.

En cas de modification de la date prévisionnelle du projet CAPalliatif devra en être informée. Le soutien financier est accordé pour des projets se déroulant dans l'année qui suit.

L'engagement de CAPalliatif se limite à une participation au financement du projet sélectionné et à lui seul. Toutes communications, publications sur le projet devront faire mention de l'aide financière de CAPalliatif.

### **Comment y répondre ?**

Le dossier complet devra être envoyé, dans les conditions énoncées dans le cahier des charges par email à l'adresse suivante :

[appelprojets@capalliatif.org](mailto:appelprojets@capalliatif.org)

Le dossier complet avec les pièces jointes demandées, doit être renvoyé signé par le responsable du projet et la direction de l'établissement ou de l'association.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez joindre :

CAPalliatif, 30 rue Kléber 33200 Bordeaux

Tel : 05 57 29 59 33

*CAPalliatif se réserve le droit d'apporter des modifications au présent « Appel à projets ». Les candidats devront répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir exercer aucune réclamation à ce sujet.*